

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-1714

présenté par

Mme Sarles, M. Masségli, M. Borowczyk et Mme Kerbarh

ARTICLE 29

Supprimer l'alinéa 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préserver le budget du comité professionnel de développement économique, le DEFI, afin de lui permette de continuer à remplir l'intégralité des missions de service public qui lui sont confiées.

Le DEFI soutien et développe l'écosystème de la mode et de l'habillement, secteur qui représente 80 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 300.000 emplois. Cela permet de soutenir la création française, l'innovation et d'accompagner le développement international de nos TPE et PME.

Le développement du « made in France », les processus de relocalisation du textile en France et la diplomatie économique sont autant de raisons qui justifient de maintenir un soutien à cette filière. La relocalisation d'emplois dans le textile permet de redynamiser des territoires qui ont souffert gravement de la crise du secteur et de préserver des savoirs-faire importants.